



Efficacité énergétique et bâtiment

En France, les bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire constituent le premier poste de consommation d'énergie (45% de la consommation d'énergie¹). Les seuls bâtiments résidentiels sont responsables de 30 % de la consommation énergétique finale et de 16 % des émissions de gaz à effet de serre.

La réduction de ces émissions constitue un axe structurant de la stratégie énergétique et environnementale affichée par la France. La loi Grenelle 1² a ainsi fixé l'objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020. Afin de mettre en place des politiques adéquates et efficaces, il a fallu identifier les principaux déterminants de la consommation d'énergie et de comprendre le comportement des ménages en matière d'investissement dans l'efficacité énergétique.³ La performance énergétique des logements et bureaux constitue un enjeu majeur; néanmoins, la conception du bâtiment prendre en compte les diverses interactions avec les personnes qui y vivent et l'environnement qui l'entoure (aménagement territorial, gestion des déchets, économies énergétiques, enjeux sanitaires).

¹ Structure sectorielle de la consommation finale énergétique, France

Commissariat général au développement durable – Service de l'observation et des statistiques
Bilan énergétique de la France 2013

Secteur	Année 2013
résidentiel	30,4
tertiaire	14,3
Transports	31,6
Industrie	20,6
Agriculture	3,0
Total énergétique	100,0

Données corrigées des variations climatiques, **en %**. Source : calculs SOeS, d'après les sources par énergie

² Concernant le bâtiment, la loi du Grenelle de l'environnement, dit Grenelle 1, qui a été adopté le 21 octobre 2008 à l'Assemblée Nationale et le 10 février 2009 au Sénat, fixe des orientations qui portent sur la consommation d'énergie à 50 KWh /m2/an et à la réduction des consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici(2010) 2020. Les administrations de l'état sont engagées de rénover les bâtiments visant aux économies d'énergie.

³ *La rénovation thermique des logements : quels enjeux, quelles solutions ?* Commissariat général au développement durable, La Revue du CGDD - Janvier 2015, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Les enjeux de l'ÉNERGIE



La loi dite Grenelle 2, votée par le Parlement en 2010, ouvre le chantier de l'amélioration énergétique des bâtiments⁴ : l'objectif est de favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques. Il faut accélérer la rénovation thermique du parc ancien et engager également une rupture technologique dans le neuf.

Depuis le 1er janvier 2013, tous les bâtiments neufs doivent répondre aux exigences de la Réglementation Thermique 2012 (RT 2012). Cette réglementation vise une importante réduction de la consommation d'énergie primaire et de la démission des gaz à effet de serre des bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire. Elle fixe l'objectif de réduire la consommation des logements à 50kWh/m² par an. Elle est basée sur les exigences du label Bâtiment Basse Consommation (BBC).

La rénovation thermique des logements et des bâtiments d'activité existants est un chantier décisif pour atteindre les objectifs de Grenelle 2. Il implique de dégager des moyens financiers considérables que la loi ne précise pas.

⁴ *Le Grenelle Environnement, loi Grenelle 2*, novembre 2010, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement